

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 28 novembre 2011, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Michel Desrochers, Rock Morin, Daniel Paquette, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Arrivée du conseiller Yvan Verville à 19 heures 05 au point 3 de l'ordre du jour.

Départ du conseiller Louis Proulx à 20 h 30 après le point 16 de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2011-11-211

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer au montant de 281 684,17 \$;
4. Période de questions;
5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement No 11-153 – Code d'éthique et de déontologie des élus;
6. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus;
7. Adoption du projet de règlement No 11-156 – Code d'éthique et de déontologie des élus;
8. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2012;
9. Représentant - Politique familiale;
10. Adjudication de contrat d'assurances de dommages;
11. Adoption du critère de répartition des quotes-parts pour le tonnage des déchets et des matières récupérables;
12. Dérogation mineure – Madame Claudia Labbé;
13. Demande à la CPTAQ – Monsieur Michel Mélançon;
14. Remboursement d'équipement de hockey à monsieur Ludovic Bruneau;
15. Demande d'exemption de taxes foncières – Matériaux Abitibi ltée;
16. Annulation de la résolution No 2011-11-206 – Vente de terrain à madame Jessica Mailloux ;
17. Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de monsieur Michel Ledoux;
18. Subvention pour l'amélioration du réseau routier;

19. Avis de motion pour règlements de taxes 2012 :
 - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
 - b) Le tarif des ordures;
 - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
 - d) Le tarif de déneigement;
 - e) Le tarif fixe;
 - f) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
 - g) La taxe d'affaires (valeur locative);
 - h) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
 - i) La taxe spéciale pour le macadam sur le Chemin du Lac;
 - j) Le mode de paiement des taxes 2012;
20. Séance de travail du budget;
21. Rapport des comités;
22. Questions diverses :
 - a) Bibliothèque (Daniel Paquette);
 - b) Déneigement 10^e-et-1^{er} Rang Ouest;
 - c) Patinage libre (Daniel Paquette);
23. Période de questions;
24. Information du directeur général;
25. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9, 14), 15), 22a), 22b), 22c) et 24 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

2011-11-212

3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer au montant de 281 684,17 \$ soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Madame Marie-Noëlle Dionne dépose une pétition afin d'informer les membres du conseil de l'importance d'avoir une nouvelle bibliothèque à la ville. Messieurs Jean-Claude Labbé, Bertrand Labbé et Gaétan Thibault demandent à la Ville de faire le déneigement du tronçon de la partie du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest, jusqu'à la traverse du village du secteur Colombourg ou de majorer à 1000 \$ au lieu de 500 \$ l'allocation pour aider les propriétaires à défrayer les coûts de déneigement sur une base non régulière pour l'année 2012 seulement.

- 2011-11-213 5. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 11-153 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois, qu'à une séance subséquente un règlement sera adopté pour abroger le règlement No 11-153 – Code d'éthique et de déontologie des élus.
- 2011-11-214 6. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois, qu'un projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic sera présenté en vue de son adoption. Le projet de règlement est remis aux élus.
- Tel que requis par la loi, la conseillère, Denise Dubois présente le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Macamic. Un avis public de 7 jours doit être donné avant que le conseil puisse adopter le règlement.
- 2011-11-215 7. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-156 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**
- Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu à l'unanimité :
- QUE : Le projet de règlement No 11-156 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic soit adopté tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité.
- 2011-11-216 8. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012**
- Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochets et résolu :
- QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2012**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **19 heures** :
- ⇒ 9 janvier
 ⇒ 13 février
 ⇒ 27 février

- ⇒ 12 mars
- ⇒ 26 mars
- ⇒ 10 avril (9 congé lundi de Pâques)
- ⇒ 23 avril
- ⇒ 14 mai
- ⇒ 28 mai
- ⇒ 11 juin
- ⇒ 9 juillet
- ⇒ 13 août
- ⇒ 10 septembre
- ⇒ 24 septembre
- ⇒ 9 octobre (10 fête de l'Action de grâces)
- ⇒ 22 octobre
- ⇒ 12 novembre
- ⇒ 26 novembre
- ⇒ 10 décembre

QUE : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-217

9. **ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES**

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 23 novembre 2011 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de fonds de garantie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé à l'automne 2011 pour le Regroupement Abitibi-Témiscamingue et du Nord Québécois ;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, *René Laporte & associés inc.*, à l'effet d'accepter la soumission de Lemieux, Ryan & associés inc. pour l'ensemble des couvertures recherchées par la municipalité en assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie en responsabilité civile de 250 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie en biens de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013 au courtier d'assurances Lemieux, Ryan & associés inc. :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Aviva	Lemieux, Ryan & associés
Bris des machines	Aviva	Lemieux, Ryan & associés
Délits	Travelers	Lemieux, Ryan & associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & associés

Responsabilité complémentaire	Elliot GP	Lemieux, Ryan & associés
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & associés
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & associés
Automobile des garagistes	Aviva	Lemieux, Ryan & associés

DE VERSER, pour le terme 2012-2013, la prime de la Ville soit de VINGT MILLE CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (20 054,99 \$) incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit Lemieux, Ryan & associés inc.

DE VERSER la somme de NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (9 638 \$) constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2012-2013 ainsi que la somme de SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (6 043 \$) constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme.

D'AUTORISER que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-218

11. **ADOPTION DU CRITÈRE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS POUR LE TONNAGE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le critère de répartition de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon au prorata de la population de chacune des municipalités faisant partie de la régie à l'exception du vendredi, journée de collecte des commerces sur le territoire de la ville pour la période du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011, tel que décrit sur le tableau ci-dessous :

Municipalité	Pourcentage 2010	Tonnage déchets	Tonnage récupération	Commerces	Total
Authier	8,58 %	9,71	4,20		13,91
Authier-Nord	10,17 %	11,51	4,98		16,49
Chazel	10,27 %	11,63	5,03		16,66
Languedoc	2,84 %	3,22	1,40		4,62
Macamic	68,14 %	77,14	33,39	29,35	139,88
Total	100 %	113,21	49,00	29,35	191,56

Municipalité	Pourcentage 2011	Tonnage déchets	Tonnage récupération	Commerces	Total
Authier	8,71 %	54,68	18,89		73,57
Authier-Nord	10,59 %	66,48	22,97		89,45
Chazel	9,74 %	61,14	21,13		82,27
Languedoc	2,84 %	17,83	6,16		23,99
Macamic	68,12 %	427,62	147,77	170,80	746,19
Total	100 %	627,75	216,92	170,80	1015,47
GRAND TOTAL TONNAGE		740,96	265,92	200,15	

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-219

12. **DÉROGATION MINEURE – MADAME CLAUDIA LABBÉ**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 9 novembre 2011 d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 135, Route 111 Ouest, propriété de madame Claudia Labbé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Claudia Labbé sur la propriété du 135, Route 111 Ouest, Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre la construction dans le périmètre urbain d'un abri de toile en marge latérale de 30 pieds de large par 50 pieds de profond et d'une hauteur de 15 pieds.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-220

13. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR MICHEL MÉLANÇON**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une résidence afin de procéder à la préparation et l'entreposage du miel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 8, Rang 4, canton Royal-Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-221

16. **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2011-11-206 – VENTE DE TERRAIN À MADAME JESSICA MAILLOUX**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La résolution No 2011-11-206, soit annulée à la demande de monsieur Sylvain Plante conjoint de madame Jessica Mailloux.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-222

17. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE MONSIEUR MICHEL LEDOUX**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE monsieur Michel Ledoux désire bénéficier de ce programme pour des travaux sur les lots épars de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour de l'élagage d'une plantation de 6 mètres et plus;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers, il est unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II de monsieur Michel Ledoux;

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2011-11-223 18. **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Avis de motion pour règlements de taxes 2012**

2011-11-224 a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2012 selon le régime à taux variés.

2011-11-225 b) **LE TARIF DES ORDURES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DE LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2012.

2011-11-226 c) **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2012.

- 2011-11-227 d) **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Desrochers qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2012.
- 2011-11-228 e) **LE TARIF FIXE**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif fixe pour l'année 2012.
- 2011-11-229 f) **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2012.
- 2011-11-230 g) **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2012.
- 2011-11-231 h) **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2012.
- 2011-11-232 i) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LE CHEMIN CEINTURE DU LAC**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Desrochers qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le Chemin Ceinture du Lac 2012.
- 2011-11-233 i) **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2012**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2012.

20. **Séance de travail du budget**

Une séance de travail pour la préparation du budget aura lieu le 6 décembre à 18 heures.

21. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois et les conseillers Yvan Verville, Michel Desrochers et Rock Morin font un rapport de leur dernière rencontre.

23. **Période de questions**

Monsieur Claude Morin fait état de son analyse d'un rapport paru sur internet concernant les pourcentages de l'augmentation des comptes de taxes de certaines municipalités au Québec de 2006 à 2011 par rapport à la ville de Macamic et s'inquiète de la forte hausse que Macamic a connue et que la moyenne de nos taxes à Macamic est plus élevée que les villes de La Sarre, Ville-Marie, Amos, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Barraute, etc. Le directeur général mentionne à monsieur Morin qu'il a reçu également le message et qu'il en prendra connaissance et souligne à monsieur Morin qu'il y a peut-être des nuances dans son analyse et si cela tient compte de tous les facteurs avant de comparer un pourcentage d'une ville par rapport à une autre.

Madame Marie-Noëlle Dionne interpelle le conseiller monsieur Daniel Paquette concernant sa dénégalion à voir évoluer la municipalité et principalement le projet de la nouvelle bibliothèque et l'invite à travailler pour l'ensemble des électeurs qu'ils représentent et non juste pour ses convictions personnelles. Il s'en suit quelques échanges.

2011-11-234

25. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire